



**COMPTE-RENDU**  
de la réunion du conseil municipal  
du 22 janvier 2020

**ORDRE DU JOUR**

- 1) **Administration Générale** : Election Secrétaire de séance,
- 2) **Administration Générale** : Approbation PV du 20 novembre 2019 et 12 décembre 2019,
- 3) **Personnel** : Contrat à Durée Déterminée de Madame LOISEAU Chantal (25 heures),
- 4) **Finances** : Dossiers DETR,
- 5) **Finances** : Dossiers API,
- 6) **Finances** : Demandes de Subventions,
- 7) **Finances** : Remboursement de la location de la salle communale,
- 8) **Questions diverses** : Composition bureau des élections.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. PORTAS Jacques – FORET Pascal – TOURNEMOLLE Éric  
Mmes ALEXANDRE Monique – BONNETIER Paulette – LEVANDOWSKI Martine –  
GAUDET Stéphanie – PETIT Franciane

**ETAIENT REPRESENTES :**

MEY James par PORTAS Jacques  
MAILLARD Cédric par LEVANDOWSKI Martine

**ETAIENT ABSENTS :**

MM. GUYARD Fabrice – THOMAS Henri – CORDIER Denis

XXXXXXXXXXXXXXXX

La séance est ouverte à 18 heures 35.

Monsieur le Maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Subvention exceptionnelle à l'association « Jardin exotique »

A l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent de modifier l'ordre du jour.

**Affaire 1 - Administration Générale : Election du secrétaire de séance.**

Madame Monique ALEXANDRE est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

**Affaire 2 : Administration Générale : Approbation PV des 20 novembre et 12 décembre 2019**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent et signent les procès-verbaux des 20 novembre 2019 et 12 décembre 2019.

**Affaire 3 : Personnel : Contrat à Durée Déterminée de Mme LOISEAU Chantal**

**Suppression de poste**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°6 du 20 décembre 2018 pour la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 20 heures hebdomadaires. Le nombre d'heures hebdomadaires n'étant pas suffisant, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 25 heures hebdomadaires et de supprimer le poste actuel.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de supprimer, à compter du 1er mars 2020, le poste d'adjoint technique territorial à temps non complet, créé par délibération 6 du 20 décembre 2018.

**Affaire 4 : Personnel : Contrat à Durée Déterminée de Mme LOISEAU Chantal**

**Création de poste**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de créer, à compter du 1er mars 2020, un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 25 heures par semaine.

**Affaire 5 : Finances : Dossiers DETR – Alarme incendie**

Afin de sécuriser les locaux de la mairie, Monsieur le Maire propose la mise en place d'alarmes anti-intrusion et incendie.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal, sollicitent l'Etat pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 55 % du montant HT des travaux estimés à 6 000 €.

**Affaire 6 : Finances : Dossiers DETR – Toiture de l'École Nelly FORTEZ**

La toiture de l'école Nelly Fortez est en très mauvais état. Afin de protéger le bâtiment, il est proposé de la remplacer.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal, sollicitent l'Etat pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 39 % du montant HT des travaux estimés à 57 251.00 €.

### **Affaire 7 : Finances : Dossiers DETR – Fondations à l'école Nelly Fortez**

Les fondations de l'école Nelly FORTEZ ont été érodées par un ruissellement d'eaux pluviales. Le réseau d'évacuation de ces eaux a été restauré. Monsieur le Maire propose désormais de consolider les fondations de ce bâtiment.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal, sollicitent l'Etat pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 39 % du montant HT des travaux estimés à 18 254 €.

### **Affaire 8 : Finances : Dossiers API – Toiture de l'école Nelly Fortez**

A l'unanimité, les membres du conseil municipal, sollicitent le Département pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 41 % du montant HT des travaux estimés à 57 251 €.

### **Affaire 9 : Finances : Prolongement de la passerelle à l'école Nelly Fortez**

Affaire reportée

### **Affaire 10 : Finances : Dossiers API – Fondations à l'école Nelly Fortez**

A l'unanimité, les membres du conseil municipal, sollicitent le Département pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 41 % du montant HT des travaux estimés à 18 524 €.

### **Affaire 11 : Finances : Convention SPA**

La SPA assure une prestation de services de fourrière animale pour le compte de la commune. La convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la convention avec la SPA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour une durée d'un an.

### **Affaire 12 : Finances : Demande de subventions diverses**

Les organismes suivants ont fait parvenir en Mairie une demande de subvention

- ↳ Comité fédéral de l'Aisne du secours populaire Français
- ↳ Association Française des sclérosés en plaques
- ↳ Comité de l'Aisne de la prévention routière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de n'octroyer aucune subvention aux associations citées précédemment.

### **Affaire 13 : Finances : Remboursement de la location de la salle des fêtes**

Madame LUISETTI Charlotte a adressé un courrier à la mairie le 23 décembre 2019, pour demander l'annulation de sa demande de location de la salle communale les 24 et 25 décembre 2019, hors délai prévu par le contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, décide de ne pas rembourser le montant de la location de la salle communale à Madame LUISETTI Charlotte.

### **Affaire 14 : Finances : Subvention exceptionnelle**

A la demande de Monsieur Laury VENANT, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de prendre en charge les frais de vétérinaire à hauteur de 600 euros pour les primates de l'association « Jardin exotique ».

### **Questions diverses**

#### **Appartement Magda**

Un appartement, au 11 rue Henri Leguay, se libère le 1<sup>er</sup> avril 2020.

#### **Local au Vivier**

Le local loué par MSA Construction est susceptible d'être remis à la location.

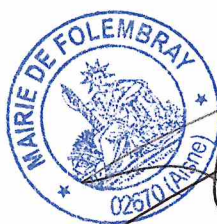
#### **Terrain de foot**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier du propriétaire du terrain de foot.

#### **Elections municipales**

Composition du bureau de vote

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55*



Le Maire,

Jacques PORTAS